

**Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de Mme Alice Ecuillon, développée le 20 février 2001, intitulée: «Remettons l'église au milieu du village».**

*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

Le 20 février 2001, Mme Alice Ecuillon a interpellé le Conseil administratif en ces termes: «Messieurs les conseillers administratifs, mon interpellation concerne votre attitude lorsque vous inaugurez une réalisation, qu'elle soit due à l'initiative de l'un de vos collègues ou qu'elle fasse suite à la motion d'un ou plusieurs conseillers municipaux, mais dont le crédit en tout cas a été voté par le Conseil municipal.

»En effet, faut-il le rappeler, aucune proposition ne pourrait aboutir si le Conseil municipal refusait de voter les projets d'arrêtés proposés afin de libérer les crédits nécessaires à leur réalisation. Or, que constatons-nous? Un Conseil administratif, à quelques exceptions près, qui soit oublié de citer le vote du Conseil municipal, soit le fait du bout des lèvres.

»J'en veux pour preuve ce qui s'est passé lors de l'inauguration de la salle communale de Plainpalais, après sa restauration. Pas moins de quatre conseillers administratifs sur cinq étaient présents et trois d'entre eux ont pris la parole. Alors qu'un conseiller administratif relevait discrètement le vote du Conseil municipal, un quatrième, qui s'était déjà exprimé, a trouvé bon de reprendre la parole pour insister sur le fait que c'était bien le Conseil administratif qui avait proposé la rénovation de cette salle. Eh bien, Messieurs, vous aviez oublié quelque chose, à savoir qu'un de nos collègues avait fait bien avant vous la proposition de rénover cette illustre salle. Concernant Plainpalais, il s'agit, comme vous l'aurez compris, de notre collègue Guy Savary, mais vous l'aviez oublié. Dommage!

»J'ai pris cet exemple, mais il y en aurait d'autres. Même si M. Ferrazino a cité les auteurs d'une motion concernant la restauration de la villa La Concorde, Mme Brunier et M. Juon, et que M. Tornare a cité Didier Bonny pour la réalisation de la pataugeoire du parc Mon-Repos. Je le rappelle, les crédits ne peuvent être libérés que par un vote majoritaire du Conseil municipal. C'est pourquoi je voulais, il y a plusieurs mois déjà, mais aujourd'hui enfin je peux le faire, remettre l'église au milieu du village et rendre à César ce qui est à César.»

M. Alain Vaissade, maire, lui a répondu ceci: «Madame la conseillère municipale, comme vous avez cité plusieurs exemples d'inaugurations diverses qui concernent plusieurs départements, nous examinerons votre interpellation au Conseil administratif et nous vous apporterons une réponse.»

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Comme le relevait déjà M. Alain Vaissade, ancien conseiller administratif et ancien maire, cette interpellation était parfaitement judicieuse.

Le Conseil administratif en a tenu compte et s'efforce d'éviter de commettre de telles erreurs.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*André Hediger*

Le 4 avril 2007.